

# Conditions générales de location

---

## CONDITIONS GENERALES LOCATION PAR INTERNET

Les équipements proposés à la location sont décrits sur le présent site, étant précisé que le client réserve une gamme de matériel et non un modèle en particulier.

### Article 1 - PRISE D'EFFET – MISE A DISPOSITION ET RECEPTION

1. La location prend effet au moment où le client prend possession du matériel dans les magasins SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS à Megève.

Les périodes de location disponibles à la réservation sont proposées sur 6 jours.

Les risques seront transférés lors de la remise du matériel au client qui en assumera la garde sous son entière responsabilité, celui-ci s'engage à l'utiliser en toutes circonstances en « bon père de famille ». Le contrat de location n'est en vigueur que pour la durée de la location. Si le client conserve le matériel au-delà sans avoir régularisé sa situation, il perd le bénéfice de toutes les garanties prévues au contrat de location.

2. L'enlèvement des produits loués est à la charge de la personne effectuant la location, aux magasins SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS.

En cas de retard pour l'enlèvement des produits loués, le client devra prévenir le magasin dans les plus brefs délais. Les produits seront ainsi conservés pour le client pendant 24 heures. Passé ce délai, ils seront remis en location, sans qu'aucune indemnité ne soit due au client. Le produit devra être rendu au lieu de l'enlèvement.

### Article 2 – PRIX DE LOCATION ET MOYENS DE PAIEMENT

#### 1. PRIX DE LOCATION

Le prix de location est déterminé par la gamme de matériel choisie par le client, pour une durée de 6 jours de réservation.

Les prix indiqués sont modifiables à tout moment sans préavis, sachant que les articles seront facturés sur le tarif en vigueur à l'enregistrement de la commande.

L'offre SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS par Internet, n'est cumulable avec aucune autre offre promotionnelle quelle qu'elle soit (bons de réductions de comités d'entreprises, coupons de réduction ...etc....).

#### 2. PAIEMENT SECURISE SUR LE SITE

Le client devra régler sa réservation directement en ligne, en choisissant parmi les sigles suivants VISA, EC (Eurocard) ou MC (Mastercard) et en saisissant les 16 numéros et la date d'expiration de sa carte. Seules les cartes bancaires présentant le sigle CB, VISA, EUROCARD ou MASTERCARD émises en FRANCE ou dans le cadre de réseaux internationaux homologués par le GIE Cartes Bancaires, sont acceptées. La commande ainsi validée par le client sur le site Internet ne sera effective que lorsque le réseau central de cartes bancaires aura donné son accord. En cas de refus de celui-ci, SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS se réservent le droit d'annuler la réservation. Le cas échéant, le client sera contacté par e-mail ou téléphone le plus rapidement possible.

Les données relatives à la carte bancaire ne sont conservées que pendant le temps de traitement de la réservation.

### Article 3 - UTILISATION

1. Le client certifie être apte à pouvoir se servir du matériel loué qu'il s'engage à utiliser lui-même. De convention expresse entre les parties, le prêt ou la sous-location des matériels loués est strictement interdit.

2. Le client s'engage à utiliser la chose louée avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur.

Il s'engage à le maintenir constamment en bon état et à l'utiliser et l'entretenir selon les prescriptions d'usage. Aucune garantie ne couvre un éventuel défaut d'adaptation du matériel loué aux besoins spécifiques du client ou des réglages autres que ceux effectués par les magasins SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS.

#### **Article 4 - DISPONIBILITE DES PRODUITS OFFERTS A LA LOCATION**

Les magasins SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS ne sauraient être responsable des retards de disponibilités dus à des raisons indépendantes de sa volonté, notamment en cas d'accidents, de retard dans les retours de matériels des locations précédentes, de modifications de la réglementation, de force majeure, de grèves...

Toutefois, dans ces cas d'indisponibilité, les magasins SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS proposera, selon ses stocks, un matériel de qualité égale ou supérieure pour le même prix.

#### **Article 5 – CAUTION**

Le client s'engage à restituer le matériel propre et dans l'état où il se trouvait lorsqu'il en a pris possession. Toute réserve sur l'état du matériel doit être indiquée sur le contrat lors de sa signature.

Il pourra être exigé de la part du client une caution d'un montant égal au prix public de vente TTC du produit. La caution sera laissée sous forme d'un chèque, d'une empreinte carte bleue ou d'une pré-autorisation de prélèvement. Le chèque de caution lui sera restitué lors du retour du matériel, sauf dans le cas des réparations indiquées ci-dessous.

Les magasins SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS se réservent le droit d'exiger de la part du client la présentation de deux pièces d'identité avant l'acceptation du chèque de caution.

#### **Article 6 – REPARATIONS**

1. Le client s'engage à payer les frais de réparations ou de remplacement du matériel loué quelle que soit la cause des réparations, sauf celles dues à l'usure normale.

Les réparations seront effectuées exclusivement par le loueur, à la charge du client.

2. Tous les matériels, équipements et accessoires dont la réparation s'avère techniquement ou économiquement irréalisable devront être payés aux magasins SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS par le client au prix de remplacement soit l'équivalent du prix de vente TTC moins 15% de vétusté par an depuis la date d'acquisition du matériel par les magasins SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS.

#### **Article 7 – RESPONSABILITE – GARANTIE**

Sous réserve de l'exécution des obligations découlant du contrat, le client bénéficie des dispositions suivantes, sauf cas de fraude :

1. Sauf si le client a souscrit la garantie abandon de recours « vol, casse » prévue au paragraphe 2) ci-dessous, le client ne bénéficie d'aucune couverture pour tous les dommages subis par la chose louée et engage personnellement sa responsabilité à raison desdits dommages quelle qu'en soit la cause. Toutefois, le client ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables des vices cachés du matériel loué ou de l'usure non apparente improprie à l'usage auquel il est destiné, dès lors que la preuve desdits vices ou usure peut être apportée par le client.

2. Garantie « vol, casse » : le client pourra éventuellement, lors de la prise de possession du matériel, souscrire une garantie payable d'avance et facturée 1,50 € par jour.

Auquel cas, le loueur abandonnera tout recours contre le client et prendra en charge, dans le cadre d'une utilisation normale, l'intégralité des frais de réparation ou de remplacement.

Pour permettre la mise en jeu de cette garantie, le client devra :

- en cas de vol : fournir au magasin, dans les 24 heures, l'original du dépôt de plainte pour vol, délivré par la gendarmerie ou les services de police.

- en cas de casse : restituer le matériel endommagé aux magasins SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS et celui-ci devra être reconnaissable et complet.

3. La perte et la disparition du matériel ne sont pas couvertes. Dans ces cas, le matériel sera facturé au client sur la base du prix de vente TTC du matériel, déduction faite d'un pourcentage de vétusté de 15% par an.

4. En cas de vol par le client, de détournement ou dommage quelconque au matériel résultant du non-respect des règles d'utilisation ou de la réglementation en vigueur, ou des termes et conditions du présent contrat, SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS sont habilités à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

#### **Article 8 - RESTITUTION**

Les matériels ne peuvent être retournés aux magasins SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS que pendant les heures d'ouverture.

Pour des raisons de sécurité, le client s'engage à signaler au loueur les chocs éventuels subis par les casques.

#### **Article 9 – EVICTION DU LOUEUR**

Ni les plaques de propriété apposées sur le matériel loué, ni les inscriptions portées sur celui-ci ne doivent être enlevées ou modifiées par le client. Le matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie. Le client s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard de la chose louée aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété du loueur.

#### **Article 10 – CONDITIONS D'ANNULATION**

Le client dispose d'un délai de rétractation de 7 jours francs à compter de la conclusion de sa réservation. Si ce délai venait à expirer un jour chômé ou férié, il serait prorogé au premier jour ouvrable suivant.

Avant la réception du matériel :

Le versement de la location 6 jours est remboursé en cas d'utilisation du droit de rétractation, dans le délai légal, ou en cas de décès dans la famille du client entraînant une annulation du séjour (sur fourniture d'un justificatif de décès).

Le remboursement s'effectue par chèque bancaire.

Pour tout autre cas d'annulation intervenant avant la prise de possession du matériel, 30% du montant total est conservé au titre des frais de dossier.

Après la réception du matériel :

En cas de maladie ou d'accident survenant pendant la période de location, les conditions de location restent en vigueur. Seul le matériel loué par la personne concernée pourra être restitué et facturé au prorata du nombre de jours de location réellement effectués (sur présentation d'un certificat médical).

Aléas climatiques :

En cas de fermeture INTEGRALE du domaine skiable normalement accessible depuis le lieu de location du matériel et uniquement dans ce cas, les jours de location concernés seront déduits.

#### **Article 11 – CLAUSE RESOLUTOIRE**

A l'expiration de la durée de location, prévue au contrat, en cas de non-restitution ou en cas de non-règlement d'une facture partielle, le client reste responsable du matériel qu'il a en sa possession.

Sa restitution est obligatoire à l'expiration de la période de location prévue sous les peines prévues par l'article 314-1 du Nouveau Code pénal, sans qu'il y ait lieu d'adresser une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception et sans que le client puisse invoquer un quelconque empêchement.

#### **Article 12 – LOI APPLICABLE & JURIDICTIONS**

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de contestation quelconque relative au présent contrat, le Tribunal compétent sera celui du siège social de la société exploitant les magasins SKI GATCH' – JOLY SKI GATCH' – SARL GACHET J.C.M. SPORTS ayant procédé à la délivrance du matériel auquel les parties attribuent une compétence exclusive.

Société :

Raison Sociale : SKI GATCH'

N°SIRET : 443 397 765 000 19

Raison Sociale : JOLY SKI GATCH'

N°SIRET : 443 397 765 000 35

Raison Sociale : SARL GACHET J.C.M. SPORTS

N°SIRET : 479 760 621 000 17